



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2018-071**

\*\*\*

**Objet :**

**Budget du service de l'Assainissement de la commune.  
Compte Administratif 2017.  
Affectation du résultat de la section d'exploitation  
sur le budget 2018 de la commune.**

Délibération affichée le **29 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Étaient présents :** MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – LONGIN Thierry – DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie

**Pouvoirs :** BIESE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - FALZON Serge à VAILHE Bruno - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François - DEJEAN Anne Marie à CONTRERAS Sylvie

**Absents :** LEROY Annie - POURTIER Jean Luc - EDMOND-MARIETTE Gérard - - LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

Convocation du 19 juin 2018

Madame Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que

- La section d'exploitation du compte administratif 2017 du service de l'assainissement a été arrêtée avec un excédent de 38 825,17 € et la section d'investissement avec un excédent de 418 799,91 €.

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint au Maire, propose, dans le cadre du transfert de compétence du service de l'assainissement à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault que ces excédents de clôture soient affectés au budget principal de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **24 voix POUR (unanimité)**.

- **ACCEPTE** l'affectation mentionnée ci-dessus

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.



Accusé de réception en préfecture  
034-213401144-20180626-DEL2018-071-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2018  
Date de réception préfecture : 27/06/2018